

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berges par génie végétal sur le territoire du Syndicat du Bassin Versant de la Berre et du Rieu.

Par arrêté du 30 mars 2026, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du 20 avril 2026 au 22 mai 2026 inclus.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Le Préfet de l'Aude statuera par arrêté préfectoral sur la déclaration d'intérêt général.

À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Décision du commissaire enquêteur :

Monsieur Xavier GROJEAN, expert-comptable, consultant en agriculture, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Christine FASQUELLE, commissaire enquêtrice suppléante.

Déroulement de l'enquête :

Cette opération concerne 15 communes sur le territoire du Syndicat du Bassin Versant de la Berre et du Rieu sur le département de l'Aude. La commune de Durban Corbières est désignée siège de l'enquête. Un dossier et un registre papier seront également déposés sur les communes de Cascastel des Corbières et Sigean.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public du 20 avril 2026 au 22 mai 2026 dans les mairies de :

- Durban Corbières (11360) (Siège de l'enquête) - Mairie - rue de la Mairie,
- Cascastel Des Corbières (11360) - Mairie - 43 Grand Rue,
- Sigean (11130) - Mairie - 1, place de la Libération.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/dig-berrerieu/>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/dig-berrerieu/> ;
- à partir du site internet des services de l'État de l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau/DIG-Declaration-d-interet-general>
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en Mairie de DURBAN CORBIERES (11360) - rue de la Mairie

Le dossier comporte notamment :

- un dossier de demande de déclaration d'intérêt général,
- un résumé non technique
- un dossier complémentaire suite à une demande du service instructeur en date du 18 décembre 2025.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de :

- Durban-Corbières (siège) le 20 avril 2026 de 09h00 à 12h00
- Cascastel des Corbières le 5 mai 2026 de 14h00 à 17h00
- Sigean le 12 mai 2026 de 09h00 à 12h00
- Durban-Corbières le 22 mai 2026 de 14h00 à 17 h00

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- consignées sur le registre déposé en mairies de Durban Corbières, Cascastel des Corbières et Sigean ;
- ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : dig-berrerieu@democratie-active.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/dig-berrerieu/> ;
- ou envoyées par courrier à la mairie de DURBAN CORBIERES (11360) - rue de la Mairie - à l'attention de Monsieur, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date et heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairies de Durban Corbières, Cascastel des Corbières et Sigean ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire - 52, rue Jean Bringer - 11000 Carcassonne) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur les sites internet des services de l'État du département de l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau/DIG-Declaration-d-interet-general>.
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/dig-berrerieu/>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur Michel JAMMES, président du Syndicat du Bassin de la Berre et du Rieu, 13 rue du Moulin à Vent, 11200 Thézan-Corbières, à qui la facturation des frais du commissaire enquêteur devra être adressée.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Monsieur Florian COULON - Technicien de rivières Berre et Aude aval - 06 43 80 93 42 • florian.coulon@smmar.fr